

# Les associations agricoles employeuses en 2023



© 2024 Les Echos Publishing

En 2023, on comptait 7 137 établissements associatifs agricoles employant 109 410 salariés, pour une masse salariale de 2,56 milliards d'euros. Ainsi, les associations relevant du régime agricole représentaient 4,6 % des établissements associatifs employeurs et faisaient travailler 5,7 % de l'ensemble du personnel associatif.

Quant aux secteurs d'activité de ces associations, 710 d'entre elles seulement œuvraient directement dans l'agriculture, l'élevage, la chasse ou la pêche. Ces dernières employaient 5 990 salariés percevant une rémunération moyenne annuelle de 16 860 €, pour une masse salariale de 101 millions d'euros. Les autres associations agricoles exerçaient leur activité, notamment, dans l'enseignement ou la défense d'intérêts professionnels.

[Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, 22e édition, octobre 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing